

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	45 (1916)
Heft:	5
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

* * *

Eléments usuels des sciences physiques et naturelles, Cours supérieur, par M. Gaston BONNIER et M. SEIGNETTE, directeur du *Journal des Instituteurs*, in-12 de 396 pages, 432 gravures sur bois, par CLÉMENT et MILLOT, Paris, Librairie générale de l'Enseignement, 1, rue Dante. — Prix : 1 fr. 90.

Dans ce volume, destiné aux écoles primaires et rédigé suivant les programmes officiels, les auteurs se sont efforcés à ne recourir qu'aux termes techniques absolument indispensables. Ils ont laissé de côté les arides nomenclatures et mis en évidence les faits d'observation usuels. Dans les explications, ils ont choisi les raisonnements les plus simples, appuyés sur les expériences les plus faciles à réaliser. Les nombreuses figures qui accompagnent le texte ont toutes été faites spécialement pour l'ouvrage. Cet ensemble de qualités a mérité aux auteurs un très grand succès : le volume est parvenu à son 131^{me} mille.

* * *

Revue des Familles, pages romandes illustrées. — N° du 12 février.

Sommaire : Pour l'honneur de la nation belge, Lettre des Evêques belges. — Loin de la tourmente, par le P. JEAN BONDALLAZ. — Le neveu de M. Bezenval, par CARL SPITTLER. — L'hôtellerie, par P. — Les Lausannois bouillonnent. — Echos de partout. — Pensées. — L'hospitalisation des prisonniers de guerre. — Connaissances utiles. — La guerre, récits et anecdotes. — Mirline, nouvelle. — Le hêtre, conte. — Recettes de cuisine.

Pour les abonnements s'adresser à M. Butty, libraire, Estavayer-le-Lac. — Prix : 6 fr. par an.



CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — † *M. Laurent Chassot*. — Une triste nouvelle nous arrive d'Estavayer. C'est celle de la mort de M. Laurent Chassot, directeur du Crédit agricole et industriel de la Broye. L'annonce de ce décès surprendra douloureusement ceux qui avaient vu, il y a peu de temps M. Laurent Chassot en pleine santé apparente, vaquant à ses affaires avec l'entrain qu'il mettait dans toutes choses dont il s'occupait. M. Chassot n'était que dans sa quarante-troisième année. Mais il portait, sans qu'il y parût, un mal qui fit tout d'un coup des progrès foudroyants.

M. Laurent Chassot était né à Estavayer en 1872. Il se destina à l'enseignement, fit d'excellentes études à l'Ecole normale de Hauterive, obtint le brevet et fut nommé à l'école de Granges-de-Vesin. Il y enseigna de 1890 à 1894. Ses combourgais lui confierent alors les fonctions de secrétaire

communal d'Estavayer et de caissier de l'hôpital. M. Laurent Chassot manifesta dans ces deux postes de remarquables aptitudes administratives. Aussi, en 1903, le Crédit agricole et industriel de la Broye se l'attacha-t-il comme comptable caissier.

M. Chassot avait le don des affaires financières. Son exactitude et sa prudence s'y firent hautement apprécier. A la mort du regretté M. Léon Bullet, directeur du Crédit, le Conseil d'administration de cet établissement ne crut pouvoir remettre la conduite de la banque en meilleures mains qu'en celles de M. Laurent Chassot. C'était en 1913. M. Chassot remplaça également M. Bullet comme député de la Broye au Grand Conseil. Il se montra pleinement digne de la confiance des actionnaires du Crédit agricole et de celle des excellentes populations broyardes.

Au Grand Conseil, M. Laurent Chassot s'acquit d'emblée l'estime de l'assemblée par ses qualités de caractère et la maturité de ses avis. Il intervint dans plusieurs débats importants, et toujours sa parole fut écoutée avec attention.

M. Chassot, tout en soutenant avec énergie les intérêts du district dont il était le représentant, avait le sentiment profond de la solidarité des diverses parties du pays ; il avait aussi à un haut degré le sentiment de l'Etat et des nécessités communes ; il ne faisait pas du particularisme régional ou de classe aux dépens de l'intérêt général. Pendant le peu d'années qu'il a appartenu à l'assemblée législative, il a donné l'impression d'un homme de mesure et d'équilibre, d'un esprit clair et bien ordonné.

M. Laurent Chassot était un bon chrétien et un conservateur aux convictions raisonnées et robustes. Aussi, sa disparition est-elle un sujet de douloureux regrets. Le canton de Fribourg perd un excellent citoyen, un homme de caractère et de principes, entendu aux affaires publiques et qui avait au cœur le désir du bien. *(La Liberté.)*

— Pour imiter l'exemple donné ailleurs et surtout en Allemagne, il vient de se fonder à la Corbière, près d'Estavayer, une école d'horticulture pour les jeunes filles qui se préparent à devenir jardinières. On y donne une grande place à l'enseignement de l'arboriculture. Le jardin potager, la roseraie, les plates-bandes, l'entretien des allées et du gazon sont l'objet des soins des élèves comme le verger et les espaliers. Les cours ont lieu surtout en hiver afin que les élèves puissent consacrer tout leur temps aux travaux manuels pendant la belle saison ; en cas de très mauvais temps, elles s'emploient à des travaux de menui-

serie ; l'on voudrait arriver à ce que châssis, caisses d'emballage, paillassons puissent être faits à la maison, afin que plus tard les élèves soient à même, chez elles, de se passer de main-d'œuvre étrangère. Il est indispensable, à quiconque veut faire des études horticoles sérieuses, ayant une fin pratique, d'y consacrer deux ans au moins. Pour encourager les élèves à faire le stage entier, le prix de pension est fixé à 1,800 fr. par an pour celles qui se décident à passer à l'école deux années scolaires de neuf mois chacune, et à 2,000 fr. par an pour celles qui ne désirent travailler qu'un an. La pension se paie par trimestre et d'avance. Les personnes ne désirant passer que quelques mois à la Corbière paient une pension de 225 fr. par mois. Les vacances ont lieu du 1^{er} août au 1^{er} septembre, et du 15 décembre au 15 février. Les élèves pourront, en outre, s'absenter pendant huit jours au moment de Pâques. L'enseignement théorique consiste en cours de botanique, de chimie et de physique horticoles, d'arboriculture et d'horticulture théoriques, de culture maraîchère, d'aviculture, de tenue de livres. Les élèves sont tenues à huit heures de travail en été et à sept heures en hiver, cours compris, à moins que leur santé ne s'y oppose. Aucun travail manuel jugé au-dessus de leurs forces ne leur est imposé ; par contre, elles ne doivent en considérer aucun comme trop rebutant ou trop insignifiant, et exécuter ponctuellement tous les ordres qui leur seront donnés.

Vaud. — Un journal de ce canton a publié un entrefilet que lui avait adressé un père de famille et que plusieurs journaux ont reproduit. Il y est raconté que 11 élèves d'une classe de village ayant fait du tapage dans la salle d'école, ont reçu comme punsum l'ordre de copier 300 fois un article du règlement scolaire comprenant sept bonnes lignes. Cela fait 2,100 lignes à écrire, soit plus de 2 cahiers. En comptant 3 minutes pour chaque article, cela fait 15 heures à prendre en dehors du travail habituel, sur le temps que l'enfant doit à ses parents, sur son sommeil, sur sa santé. Et le correspondant demande si une pareille punition est raisonnable ?

Zurich. — Depuis le 2 novembre, les enfants pauvres qui fréquentent l'école primaire reçoivent le matin, pour leur déjeuner, 4 à 5 décilitres de lait cuit et 130 grammes de pain. A midi, une nouvelle distribution a lieu, dans laquelle on donne 1 litre de soupe qu'ils peuvent emporter à la maison et s'ils restent à l'école, ils reçoivent à discrédition de la soupe et du pain. 3,500 enfants prennent part au déjeuner du matin et 3,600 au repas de midi. Les dépenses qui ont été

faites jusqu'ici pour nourrir et habiller les enfants pauvres s'élèvent à la somme de 266,000 fr.

Berne. — Les Ecoles normales de ce canton ont fait parler d'elles ces derniers temps. Il s'agit de différences de sentiments et d'esprit entre l'Ecole protestante orthodoxe de Muristalden et l'Ecole normale officielle, où règnent en matière religieuse les opinions les plus libérales. Considérés comme libres-penseurs, les élèves qui sortaient de l'Ecole officielle étaient mal vus des communes de la campagne bernoise. On leur reprochait une grande insuffisance dans la formation, on prétendait que leur bagage scientifique ne les rendait pas aptes à tenir une école avec succès, et on leur attribuait d'autres semblables défauts. Une commission fut chargée d'établir une enquête. Elle déclara que l'état des choses exigeait une réforme. Le directeur de l'établissement, M. le Dr Schneider, qui était au bénéfice d'une nomination provisoire, fut invité à donner sa démission. M. le Dr Röthlisberger eut le même sort. L'un et l'autre sont rendus responsables du faux système qui avait été admis et qui consiste dans une trop large part accordée au principe de la liberté de penser et de faire. Les deux démissionnaires se retirent, mais en obtenant au complet leur traitement pour l'année courante. L'ancien directeur est remplacé par le pasteur Grütter, directeur de l'Ecole normale d'Hindelbank. La solution de cette affaire délivre le gouvernement d'un gros souci et a pour résultat de confier la direction de l'établissement à des mains plus sûres.

AVIS

Nous rappelons aux membres du corps enseignant les deux ouvrages suivants :

a) Le manuel *L'Univers révélé au peuple*, par E. DESCLOUX, révérend curé de Matran. — Cet opuscule, recommandé par la Direction de l'Instruction publique, contribuera à faciliter l'étude des chapitres concernant « Le Ciel ». — Lectures scientifiques du Livre de lecture degré supérieur. — Prix : 50 cent. l'exemplaire ;

b) *La carte des bailliages*, par M. WEITZEL. — Prix : 1 fr. 90 ; avec rouleau, 2 fr.

En vente au Dépôt central du matériel scolaire, section A, à Fribourg.

L'Administrateur.
